

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 07 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuéjols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Christophe VIDAL

Présents : Benoit ALINC, Christophe VIDAL, Bernard AURIERE, Sébastien BONNET, Dominique LAFON, Sandrine BOSMET, Benoit NAIRABEZE, Sandrine ANDRIEUX, Renée AMAGAT, Catherine PAGES-DELORME

Absents : Jean-Yves MODENEL (excusé), Lylian JUDON, Sébastien CROS (excusé)

Date de convocation : 01 juin 2023

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 10

Votants : 10

Secrétaire de séance : Benoit ALINC

046 2023 BIS

OBJET DE LA DELIBERATION APPEL A PROJETS AMENDES DE POLICE 2023

Annule et remplace la délibération n°046-2023 pour erreur matériel.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Conseil Départemental est, chaque année, chargé de procéder à la répartition du produit des « Amendes de police » en faveur des communes qui ont compétences en matière de circulation routière.

Selon l'article R2324-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les seuls projets susceptibles de bénéficier de subventions au titre de ce programme sont ceux relevant de la circulation routière, sous maîtrise d'ouvrage communale.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'inscrire cette année 2023, le projet de la réfection du mur de soutènement de Notre Dame du bon secours, rue du ruisseau à Nouvialle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents d'inscrire au programme des Amendes de police 2023, le projet de réfection du mur de soutènement de Notre Dame du bon secours, rue du ruisseau à Nouvialle, et charge M. le Maire d'instruire le dossier et de signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Certifié exécutoire
Le Maire
Christophe VIDAL
Publiée et transmise le 07 juin 2023